

Pour VOTER,



Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles dès à présent.

Attention, cette

année la clôture des inscriptions se fera :

exceptionnellement le 30 décembre

Décoration du village

Pour les fêtes de fin d'année, des sapins sont disposés dans les différents quartiers du village. Vous pourrez les décorer selon le thème choisi pour 2017 :



« Noël Arc en Ciel »

Vous ne manquerez pas de faire preuve d'imagination et de créativité pour rendre notre village agréable et lumineux. Le plus beau sapin de quartier choisi par notre jury se fera remettre le tonneau à fleurir. Rappelons que le dernier sapin gagnant était celui de la rue du Cornet.

Fête de Noël des enfants

Elle aura lieu le dimanche 17 décembre à 15 heures à la salle des fêtes. N'oubliez pas de retourner à la mairie le coupon de participation pour vos enfants reçu dans votre boîte aux lettres. Si toutefois, une erreur ou un oubli s'était produit, merci de nous le signaler. Le spectacle proposé aux enfants « **Change Demain** » sera suivi d'un goûter et de la venue du Père Noël. Attention !! Compte tenu du grand nombre d'enfants inscrits et des normes de sécurité, **seuls les tous petits pourront être accompagnés par un seul parent.** Merci de bien vouloir respecter cette consigne pour que les enfants puissent voir le spectacle dans de bonnes conditions.



Plan de circulation hivernale

En cas de neige ou de verglas, voici les itinéraires qu'il est possible d'emprunter en toute sécurité.



Informations sur la restauration scolaire



Depuis la rentrée de septembre 2017, la restauration scolaire est devenue une compétence de la COVATI

Ce transfert a entraîné, une équité en matière de tarif puisque le prix de vente du repas est de 3.20 euros pour les enfants qui résident sur le territoire de la Covati.

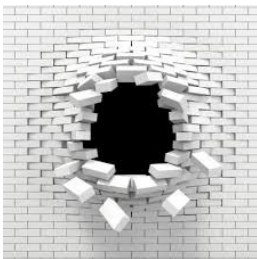
La COVATI continue de prendre en compte le confort des enfants lors de la prise du repas, dans un environnement rendu agréable par l'aménagement des locaux, l'adaptation du mobilier...

Le transfert de la compétence restauration est important également au regard du projet pédagogique mis en œuvre durant la pause méridienne. Environ 70 animateurs assurent l'encadrement durant ce temps qui se doit d'être un moment de partage, de bien-être, de convivialité mais aussi d'apprentissages et de découvertes.

Une nouvelle application informatique vient faciliter la gestion du service. Les processus de saisie des inscriptions et de pointage des présences permettront de raccourcir les délais de facturation. Les familles qui ne recevront désormais qu'une seule facture, pourront toujours régler en ligne et auront accès à un espace réservé afin de gérer leurs inscriptions, non seulement pour les temps de restauration mais aussi pour les temps périscolaires et les vacances.

Dégradations

Lors de la soirée d'Halloween des dégradations ont été commises chez certains habitants du village.



Il est rappelé que nul n'est obligé d'ouvrir sa porte lorsque l'on vient y sonner, même pour de telles occasions, la propriété privée et la tranquillité de chacun doivent être respectées.

Entretien des trottoirs

Nous vous rappelons que l'entretien des trottoirs est de la responsabilité des riverains, aussi bien l'hiver pour assurer une meilleure circulation des piétons que durant cette période automnale au cours de laquelle les arbres perdent leurs feuilles.



Marsa-Infos

Afin de pouvoir bénéficier de toutes les informations concernant votre village, il suffit de vous inscrire en allant sur la première page du site internet de la commune, d'indiquer votre adresse mail et de cliquer sur « inscription ». Vous recevrez votre newsletter (**Marsa-Infos**) aussi régulièrement que l'ancienne gazette.

Newsletter

Inscription à la newsletter

Inscrivez votre adresse mail et cliquez sur le bouton
Inscription pour vous abonner

Marsa Infos ▾

Inscription

Etat civil



Mariage

Mr Pierre Arnaud de FOIARD et Suse ALVINO de MORAES le 25 /11/17

Décès

Mr Jean SPADA le 29/10/17



Retrouvez les informations du village sur le site internet de la commune :
<http://marsannay-le-bois.fr>

Recevez la gazette par courriel en écrivant à : communication@marsannay-le-bois.fr